



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025

CONDITIONS D'ADMISSION

Se conformer aux articles 3, 4, 5 et 6 des Statuts du BCA en date du 8 Avril 2025

Montant de la cotisation annuelle :

Fixé en 2025 à **20€** à régler obligatoirement pour être membre du BCA

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS

Tournois

Ils ont lieu les Mardis et Jeudis hors Juillet et Août et la période des fêtes de fin d'année.

Enchères

Les systèmes de jeux autres que le SEF : 2T Fittés, 2K Multi sont autorisés à l'exclusion des « Psychiques ».

Droits de table

Ils sont obligatoires et s'élèvent en 2025 à **3€ par tournoi pour les adhérents et 4€ pour les bridgeurs extérieurs**, payables au coup par coup ou par l'intermédiaire d'une carte prépayée de 10 tournois. Ils peuvent être doublés pour certains simultanés proposant un livret des donnes commentées (Trophée du Voyage ou Roy René par ex.).

Ecole de Bridge

La participation aux cours du Mardi et Jeudi matin est soumise à un droit de table identique à celui d'un tournoi simple.

Comportement

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux et sous le porche de la maison du Citoyen.
Seul lieu autorisé : la cour extérieure où se trouvent les poubelles.
Une tenue correcte est exigée.

ADMINISTRATION DU CLUB

Conseil d'Administration et Bureau:

Jacques ALVAIN,

Dominique BOULONGNE,

Florence BOURGEOIS,

Guy CASALS,

Anita DE SMET,

Irène FALIU,

Nicole FERNANDEZ RIOU,

Joseph FERRAND,

Michel MALET,

Monique PERRIER

Déléguée au fonctionnement du Bar

Déléguée au matériel et à la Bibliothèque

Trésorier

Vice- Présidente et déléguée à la Mise en place des Tournois

Déléguée à l'Accueil

Déléguée à l'Intendance (achats & convivialité)

Délégué aux Compétitions

Président et délégué aux BCA Info

Secrétaire et déléguée au Développement

COMMISSION DES LITIGES

Lysiane PALISSE (Présidente), Michel JACOD, Gérard JAVERZAC, Carole QUINTA, Guy REVERTE.